

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2025**

Régulièrement convoqué le 19 février 2025, le conseil municipal s'est réuni le 26 février 2025 à 20h00, sous la présidence du maire, Michèle DORIN.

Présents : Alain BAMET, Jean Charles CLAUDEL, Julie JUGNET, Antoine BELICARD, Philippe CACCIABUE, Joëlle DAILLY, Vincent JACQUET, Sébastien PRADES, Thierry SERRA.

Absent et excusé : Charlène JENLINSKI-TISSIER

Mme Julie JUGNET est nommée secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des dernières réunions en date du 22 janvier 2025 et du 03 février 2025 sont approuvés par le Maire et la secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Retrait délibération subventions d'équipements aux communes par la Communauté de Communes de St Cyr Mère Boitier
- Subventions d'équipements aux communes par la Communauté de Communes de St Cyr Mère Boitier
- Subvention DETR et DSIL 2025
- Appel à dons pour la fondation du patrimoine
- Questions diverses

1) Délibération fixant le taux de promotion pour les avancements de grade

Compte tenu de l'urgence, ce point est rajouté à l'ordre du jour à l'unanimité.

Madame Jugnet et Monsieur Bamet exposent qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Ils précisent que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Depuis 2021, la collectivité aurait dû mettre en place les LDG (lignes directrices de gestion). Or cette démarche n'est pas mise en place ici donc il devient urgent de la mettre en place.

Il est donc proposé au Conseil d'adopter les taux de promotion pour les avancements de grade. Après délibération, il est décidé que le taux est uniforme pour tous les grades : 100 % pour l'année 2025 et années suivantes.

Le conseil décide à l'unanimité (10 pour, 0 contre et 0 abstention) de solliciter le CST du Centre de Gestion 71 avec cette proposition pour l'établissement des Lignes Directrices de Gestion et pour les avancements de grade des agents titulaires de notre collectivité.

2) Retrait délibération subventions d'équipements aux communes par la Communauté de Communes de St Cyr Mère Boitier

Le maire rappelle que le conseil municipal a délibéré, le 4 décembre 2024, pour bénéficier de la subvention d'équipements aux communes par la Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier de 15 000 € dans le cadre des travaux de rénovation de la mairie

À la suite de l'envoi de la délibération à la Préfecture de Saône et Loire, ceux-ci nous informent que cette délibération est irrégulière, car le montant de la subvention n'était pas stipulé sur la délibération.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal procède donc au retrait immédiat de cette délibération et en avise immédiatement la Préfecture de Saône et Loire.

3) Subventions d'équipements aux communes par la Communauté de Communes de St Cyr Mère Boitier

Le Maire informe de nouveau l'assemblée municipale que la Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier peut attribuer une subvention d'équipements aux communes de 15 000 € pour un projet. Ainsi, nous décidons de solliciter cette subvention dans le cadre des travaux de la mairie.

Après avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité (10 pour, 0 contre et 0 abstention) le dépôt d'une demande de subvention de 15000€ auprès de la CCSCMB.

4) Subventions DETR et DSIL 2025

Le Maire informe l'assemblée municipale qu'une demande de subvention DETR/DESIL à hauteur de 40% pour la réfection de la toiture de la cantine, peut être sollicitée. Elle pourra venir en complément de l'Appel à Projet déposé auprès du département.

Après l'exposé des faits, le conseil approuve à l'unanimité (10 pour, 0 contre et 0 abstention) le dépôt de la demande de subvention.

5) Appel à dons pour la fondation du patrimoine

Le Maire informe l'assemblée municipale que pour remettre l'édifice de « La Grotte » en état, un appel à dons par l'intermédiaire de la fondation du patrimoine est envisagé.

Après l'exposé des faits, le conseil approuve à l'unanimité (10 pour, 0 contre et 0 abstention) cet appel à dons par l'intermédiaire de la Fondation du patrimoine.

6) Questions diverses

• Points travaux de la mairie

La date de réception des travaux est fixée au 4 mars. La question d'une inauguration est posée et nous réfléchissons à la possibilité de l'organiser pour les journées du patrimoine afin de permettre à tous les habitants qui le souhaitent de visiter les nouveaux locaux.

• Point travaux hangar

Le hangar a été débarrassé pour permettre à l'entreprise Callier de commencer les travaux d'aménagement (construction d'une mezzanine permettant d'optimiser l'espace de rangement). Le chantier est en cours.

• Point sur l'ouverture du mur dans le terrain au-dessus de l'école maternelle

Afin de faciliter l'accès au terrain situé au-dessus de la cour de l'école maternelle, une ouverture est prévue dans le mur situé en prolongement du préau. La pose d'un grillage de protection sur le mur au-dessus de la cour est commencée. L'entreprise Callier effectuera les travaux envisagés sur le mur après ceux du hangar.

• Point sur les chemins de « La Place »

Nous sommes dans l'attente d'un second devis pour les travaux de terrassement dans le hameau de « La Place ». En effet, suite aux dernières inondations et après une réunion avec les habitants du hameau, le conseil a décidé de solliciter une entreprise pour effectuer des travaux de remise en état des fossés et des canalisations et essayer de limiter les dégâts en cas de nouvelles pluies torrentielles. Nous avons déjà un premier devis.

• Point sur la réfection du lavoir et du local poubelles de « La Place »

Les travaux devraient s'effectuer dans le courant du mois de mars.

• Point voirie

La société Thivent a été retenue par la Communauté de Communes pour les travaux de voiries intercommunaux « Travaux de renforcement de la voirie d'intérêt communautaire » pour un renouvelable 3 fois, car l'ancien marché arrive à terme le 31 mars 2025.

Nous fixons une réunion de la commission voirie le samedi 8 mars à 14 heures afin de recenser rapidement les travaux à prévoir pour 2025.

- **Point SIRTOM**

Compte tenu des remarques du SIRTOM concernant la sécurité certains point de collecte doivent être aménagés autrement. Les marches-arrière avec le camion notamment, sont trop dangereuses et des solutions doivent être trouvées là où le ramassage en comprenait.

C'est pourquoi :

- Les poubelles au hameau de la Farge ont été déplacées dans le virage sur la route des Barres au-dessus du cimetière. Il reste à faire la plateforme.
- Les poubelles qui étaient à l'intersection de la route de Matour et de la route du Perron ont été ramenées au Perron, là où le camion peut effectuer un demi-tour sans risque.
- Les poubelles derrière l'église ont été ramenées au bord du parking de l'église.
- Reste à trouver une solution avec les riverains pour celles des maisons sur la route de Matour, en haut du bourg.

- **Point sur travaux sur le mur du cimetière**

L'entreprise Charnay va reprendre les joints du mur du cimetière déjà effectués et qui ont subi les aléas de la météo, de l'humidité et terminer la partie restante jusqu'au portail.

- **Point Budget**

Deux réunions de préparation ont déjà lieu et une autre est prévue le 10 mars. Nous sommes maintenant dans l'attente des annonces des dotations de l'état afin de finaliser notre budget. A ce jour, la date butoir du 15 avril pour le vote est toujours d'actualité.

- **Point sur la visite sur le site de Valsonne**

La visite du site des éoliennes à Valsonne a eu lieu le samedi 15 février 2025. Cette visite a permis de récolter des informations pertinentes sur les interrogations des visiteurs, sur le bruit, les normes, les subventions...

- **Prochaine gazette**

L'ensemble du conseil s'accorde pour qu'elle puisse être transmise fin mars.

- **Point bâtiment**

Une réunion de la commission bâtiment est prévue le 25 mars 2025 pour étudier les aménagements possibles (isolation, chauffage/climatisation, subventions possibles...) dans le local de l'association « Chez Simone ».

- **Point chauffage de l'église**

Nous avons interrogé plusieurs professionnels pour le chauffage de l'église. Nous sommes en attente d'un devis de la société SODEC pour la réparation de la chaudière défectueuse et pour

la mise en place d'un contrat de maintenance, obligatoire dans un établissement recevant du public.

- **Ménage de la mairie, la bibliothèque**

Nous avons recherché une personne en prestation de services pour effectuer le ménage de la mairie et de la bibliothèque. Elle débutera après l'achèvement des travaux de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET



Le Maire,
Michèle DORIN

